

INTRUSION DE LA THEORIE DU GENRE A L'ECOLE ET DANS LA SOCIETE

Vous avez dû entendre sur les ondes début février la polémique sur la théorie du genre ¹. Ainsi le ministre de l'éducation nie que cette théorie est enseignée à l'école.

La théorie du genre a été créée par John Money (1921-2006)² psychologue et sexologue néo-zélandais. Dans son acceptation actuelle, nous la devons à la philosophe féministe états-unienne Judith Butler (1956-)³ et en particulier son ouvrage « Trouble dans le genre » écrit en 1990, même si depuis l'auteur récuse les thèses radicales qu'elle formulait dans son premier livre.

Commençons par présenter cette théorie en la résumant par quelques définitions qui peuvent se recouper :

- La perpétuation de la domination masculine et du pouvoir hétérosexuel n'est possible qu'à travers le tabou de l'inceste, qui présume lui-même le tabou de l'homosexualité (Butler).
- On naît mâle ou femelle, mais l'on peut indépendamment de cette évidence être homme ou femme, ce qui revient à nier les différences sexuées biologiques.
- Pour éviter que les filles et les garçons ne constatent qu'ils sont différents, au nom de l'égalité, la société (écoles et crèches) se doit de les conditionner pour qu'ils se croient indifférenciés et leur permettre de choisir le genre auquel ils appartiennent, la biologie se contentant de leur donner un sexe.
- L'identité naturelle sexuée doit être remodelée pour s'affranchir de la part non choisie de l'existence.
- L'homme et la femme n'ont pas de dynamisme naturel qui les pousserait l'un vers l'autre, seuls les conditionnements sociaux rendraient compte de cette soi-disant inclination à la complémentarité naturelle.

Notons tout d'abord que ces affirmations, et contrairement à ce que prétendent leurs détenteurs, sont loin de faire un consensus scientifique. Beaucoup de chercheurs et études internationales contestent la négation des identités masculines et féminines et considèrent que la théorie du genre est un combat, une croisade pour reprendre le vocabulaire des pro-genre, contre ceux qui croient à la biologie. S'il ne fallait en citer qu'un, citons les travaux du professeur Simon Baron-Cohen⁴ ⁵ qui prouve, dans le cadre de ses travaux sur l'autisme, que les cerveaux féminins et masculins sont différents. Et s'il ne fallait citer qu'un pays, citons le cas de la Norvège qui, suite à un reportage télévisé⁶, a stoppé toutes ses subventions à la recherche sur le genre depuis 2010, là où la France entretient 2000 chercheurs au CNRS...

Comprenez bien qu'il ne s'agit pas ici de prendre la défense des stéréotypes patriarcaux ou de l'homophobie. Ce n'est pas parce que c'est naturel que c'est un stéréotype ! On peut être d'accord avec les revendications féministes du XIX^{ème} siècle (revendications sociales, existence politique et apparition dans la sphère publique) mais ne pas l'être avec celles, radicales, apparues dans les années 2000 où, se confondant avec les revendications des LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transsexuels), elles sont devenues une subversion du féminisme, l'essentiel étant, avec ces nouvelles revendications, de maintenir une guerre des sexes et de déconstruire les normes habituellement admises et la complémentarité masculin/féminin. En un mot - et ce n'est pas parce que le gouvernement le dit - si l'on est contre l'application de la théorie du genre ce n'est pas parce qu'on est homophobe, obscurantiste et d'extrême droite ! A contrario ce n'est pas parce qu'on est pour l'action des féministes radicales version gender que l'on peut être crédité d'une immense légitimité et d'une grande noblesse !

Cette théorie ne vient pas d'apparaître, elle existe sous sa forme actuelle depuis les années 1970 et son introduction à l'école ne date pas d'hier puisqu'en 2011 - sous le gouvernement Sarkozy - des sénateurs s'élevaient déjà contre son

¹ Une source parmi tant d'autres, prenons celle qui exerce son magistère intellectuel sur nos concitoyens : <http://lemonde-educ.blog.lemonde.fr/2014/01/29/la-lettre-de-vincent-peillon-aux-chefs-detablissements/>

² https://fr.wikipedia.org/wiki/John_Money

³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Judith_Butler

⁴ https://fr.wikipedia.org/wiki/Simon_Baron-Cohen

⁵ <http://unionrepublicaine.fr/les-etudes-sur-le-cerveau-contestent-la-theorie-du-genre/>

⁶ <https://www.youtube.com/watch?v=PfsJ5pyScPs>

introduction⁷. L'UMP qui crie au loup contre l'introduction de la théorie du genre à l'école est-elle schizophrène ou bien marche-t-elle main dans la main avec le PS ? Prend-t-elle ses distances lorsque Mme Roselyne Bachelot (gouvernement Raffarin I et II et Fillon I, II et III) déclare en janvier 2013 que « la famille était une construction sociale créée par les hommes pour dominer les femmes » ? La théorie du genre a été introduite dans le traité de Maastricht (1992) et reprise dans celui de Lisbonne. Elle est également référencée par les organisations internationales (Conseil de l'Europe, ONU, OMS, UNESCO, UNICEF...). En particulier l'adoption par le conseil de l'Europe de la convention d'Istanbul en mai 2011^{8 9} donne une première consécration législative à la théorie du genre. Le but apparent étant la lutte contre « la violence de genre » que subissent les femmes (il faut comprendre par cette expression digne de la novlangue : la violence psychique et économique). Mais l'enfer est toujours pavé de bonnes intentions... Car de quoi parle-t-on au juste ? Le concept est trop vague. Comment peut-on prouver une violence psychologique, sinon en s'en remettant à la déclaration de la victime ? La bancalité de cette lutte contre la « violence de genre » sera forcément assortie d'une intervention législative oppressive, ayant pour but de masquer les évidences et le facteur de bon sens, le tout habillé de politiquement correct. Le problème de droit pénal nous obligera alors à la soumission de l'arbitraire des juges et des politiques. Les dérives ne manqueront pas, d'autant plus que la convention d'Istanbul est assortie de moyens : dénonciations anonymes, vérification du zèle des agents administratifs et policiers, bannissement de la procédure de médiation, soutien financier aux ONG spécialisées dans la « violence de genre », éducation des enfants, inscription de nouveaux délits pénaux, dispense de l'obligation du secret professionnel des médecins. C'est un délit fourretout au service du pouvoir. L'article 12 de la convention, confirme sans ambiguïté la rhétorique de la théorie du genre puisqu'il exige des états signataires l'éradication - notez la violence du terme utilisé - des préjugés, coutumes, traditions et toutes pratiques fondés sur « un rôle stéréotypé des femmes et des hommes ». La convention est signée par une vingtaine d'états membres, dont la France, sous gouvernement UMP ! Elle s'applique à 800 millions de personnes. L'Espagne étant en avance sur la France dans la lutte « contre les violences de genre », vous pourrez vous faire une idée de la destruction de la cohésion sociale atteinte par application de l'idéologie totalitaire de genre, issue d'une tyrannie d'une minorité, en lisant le Dr Enno Winkler¹⁰. De victimes imaginaires d'agression, ils deviennent agresseurs réels de la société dans son ensemble ! En Allemagne, les cours d'éducation sexuelle précoce avec matériel pornographique est avéré, puisque des parents vont en prison pour avoir voulu retirer leurs enfants de ces cours¹¹. L'Allemagne a également légalisé la possibilité d'un 3^{ème} sexe, c'est-à-dire d'un trans-genre dans les registres d'état civil¹². Aux Etats-Unis, pays initiateur de cette théorie du genre, des universités entières ont adopté la vision de leur concitoyenne Butler. Croyez-vous qu'à l'heure de l'uniformisation européenne et mondiale, il en ira autrement en France ? La Russie est un des rares pays à continuer de protéger la famille et les enfants de la propagande LGBT, mais doit faire face à un déchainement de haine de la part des institutions (Europe et USA), lobbies, ONG et médias....

M. Peillon prétend donc que la théorie du genre n'est pas introduite dans les programmes scolaires¹³. Comment ne le pourrait-elle pas puisque la France est signataire de la convention d'Istanbul ? Cet argument suffit à lui-même, mais allons quand même plus loin sur le cas de M. Peillon. Il ment, et avec lui tous les médias grand public qui sont aux ordres du pouvoir, puisqu'ils valident ses affirmations. Et même si l'expression « théorie du genre » est aujourd'hui banni du vocabulaire de l'Education Nationale, il s'agit d'un stratagème et non d'une reculade, et la théorie du genre n'en est pas moins enseignée. Dans son livre « *La Révolution française n'est pas terminée* » (Seuil, 2008), M. Peillon écrit : « 1789, l'année sans pareille, est celle de l'engendrement par un brusque saut de l'histoire d'un homme nouveau. La révolution est un événement métahistorique, c'est-à-dire un événement religieux. La révolution implique l'oubli total de ce qui précède la révolution. Et donc l'école a un rôle fondamental, puisque l'école doit dépouiller l'enfant de toutes ses attaches pré-républicaines pour l'élever jusqu'à devenir citoyen. Et c'est

⁷ http://www.liberation.fr/politiques/2011/09/12/113-senateurs-contre-la-theorie-du-genre_760711

⁸ <http://www.slate.fr/tribune/68341/theorie-genre-ump-convention-istanbul>

⁹ <http://blog.turgot.org/index.php?post/R%C3%A9union-Drieu>

¹⁰ <http://www.humanrightsaction.org/violence/french.html>

¹¹ http://www.youtube.com/watch?v=1kGjsG10jQ0&feature=player_embedded

¹² <http://citizenkane.fr/un-troisieme-sexe-ou-troisieme-genre-legalise-en-allemande.html>

¹³ <http://www.ndf.fr/poing-de-vue/29-01-2014/theorie-du-genre-lecole-vincent-peillon-est-une-menteuse#.UwRwqc40H7O>

bien une nouvelle naissance, une transsubstantiation qui opère dans l'école et par l'école, cette nouvelle église avec son nouveau clergé, sa nouvelle liturgie, ses nouvelles tables de la loi. » M. Peillon a précisé dans la presse (Express du 02/09/12)¹⁴ et à l'Assemblée, que « le but de la morale laïque est d'arracher l'élève à tous les déterminismes, familial, ethnique, social, intellectuel » pour « permettre à chaque élève de s'émanciper », car « le but de l'école républicaine a toujours été de produire un individu libre ». En octobre 2012, il commande un rapport sur l'homophobie dans l'EN à l'eurodéputé Michel Teychenné¹⁵, proche du mouvement LGBT, fondateur - avec d'autres - de l'association homosexualité et socialisme¹⁶, et en charge des questions concernant les personnes LGBT pendant la campagne présidentielle de F. Hollande. Bref, juge et partie ! Ce rapport¹⁷, est un support idéologique à la LGBTisation des esprits. On y lit entre autre : « Trop souvent, l'éducation à la sexualité se réduit à une information sur la contraception, la prévention des maladies sexuellement transmissibles et/ou le sida. Les problématiques liées à l'homosexualité et à la transidentité sont peu ou pas abordées. Beaucoup d'intervenants regrettent que l'éducation à la sexualité, l'identité sexuelle ou la question de la construction du genre ne soient pas intégrées dans les programmes. » et encore « Une éducation sur les stéréotypes, les préjugés, les rôles ou l'identité peut être mise en place dès le plus jeune âge et de façon progressive et adaptée à l'âge des élèves afin de conduire à l'acceptation de la diversité humaine, y compris de la transidentité ou de la transgression du genre. ». Dans « *Refondons l'école* » (Seuil 2013), M. Peillon confirme : « Dans notre tradition républicaine, il appartient à l'école non seulement de produire un individu libre, émancipé de toutes les tutelles - politiques, religieuses, familiales, sociales - capable de construire ses choix par lui-même, autonome, épanoui et heureux, mais aussi d'éduquer le citoyen éclairé d'une République démocratique, juste et fraternelle ». A la page 128, il précise que l'un des déterminismes dont il faut émanciper l'enfant est l'identité de genre : « la lutte contre les stéréotypes de genre et l'homophobie doit être menée avec force, à tous les niveaux d'enseignement. Les stéréotypes de genre doivent être remis en question dès l'école primaire » Dans une lettre aux lecteurs du 04/01/13, on peut encore lire : « le gouvernement s'est engagé à s'appuyer sur la jeunesse pour changer les mentalités, notamment par le biais d'une éducation au respect de la diversité des orientations sexuelles ». Au 01/02/14, Laura Slimani, présidente des jeunes socialistes annonce « oui, le genre ça existe et nous allons l'enseigner dans les écoles »¹⁸.

La pensée de M. Peillon est cohérente et révèle celle d'un idéologue. Le principe de laïcité ne doit pas, en principe, permettre de formater les esprits de jeunes enfants à des idéologies, ces notions relevant de l'éducation qui doit toujours être le privilège de la famille. Force est de constater que M. Peillon, dans ses discours, fait une transgression de la laïcité qui ne signifie alors aucunement la neutralité philosophique ni politique. Le gender serait-il la nouvelle table de la Loi pour M. Peillon ? Outre ses aveux sur la théorie du genre, on notera au passage la volonté de M. Peillon de faire de l'ingérence politique et que son projet républicain d'uniformisation des consciences n'est pas compatible avec les valeurs de liberté.

Concrètement :

- En 2010, Sciences Po introduit la théorie du genre dans son cursus et lance un programme de recherche et d'enseignement sur le savoir du genre : PRESAGE¹⁹.
- En 2011, la théorie du genre est sous-jacente dans les nouveaux programmes de SVT de première S, L et ES. Mais le contenu des manuels scolaires ne laisse plus de place au doute. Voir le chapitre « Devenir femme ou homme » sur le bulletin officiel de l'EN pour les classes de premières S²⁰ et de premières L et ES²¹. L'insertion de la théorie du genre dans ces manuels scolaires a soulevé suffisamment d'inquiétude pour que la Fondation Jérôme Lejeune se mobilise et décide d'informer parents et lycéens en mettant à

¹⁴ http://www.lexpress.fr/actualite/politique/vincent-peillon-pour-l-enseignement-de-la-morale-laique_1155535.html

¹⁵ http://fr.wikipedia.org/wiki/Michel_Teychenn%C3%A9

¹⁶ http://fr.wikipedia.org/wiki/Homosexualit%C3%A9s_et_socialisme

¹⁷ http://cache.media.education.gouv.fr/file/07_Juillet/62/7/rapport_teychenne_juin_2013_261627.pdf

¹⁸ http://www.dailymotion.com/video/x1aw0ra_laura-slimani-jeunes-socialistes-oui-le-genre-ca-existe-et-nous-allons-l-enseigner-dans-les-ecoles_news

¹⁹ <http://www.programme-presage.com/>

²⁰ http://cache.media.education.gouv.fr/file/special_9/21/9/SVT_155219.pdf

²¹ http://cache.media.education.gouv.fr/file/special_9/21/5/sciences_155215.pdf

leur disposition un livret gratuit pour aider à faire face à l'introduction d'éléments non scientifiques dans les manuels scolaires^{22 23}.

La théorie du genre fait également partie du programme des sciences économiques et sociales de première série ES. Voir le chapitre « Comment la sociologie de l'enfant s'effectue-t-elle » sur le bulletin officiel de l'EN²⁴. Reconnaissons néanmoins que, du point de vue sociologique, cette théorie puisse être enseignée en tant qu'aspect social de l'identité sexuelle.

- En novembre 2011 est lancé le programme REGINE²⁵ signifiant Recherches et Études sur le Genre et les Inégalités dans les Normes en Europe, dont l'objectif est de faire une analyse du droit à travers le prisme du genre et de « passer des pans entiers du droit français au crible de la perspective de genre, dans le but de dévoiler, le cas échéant, la manière dont ils façonnent l'(in)égalité de genres ». Imaginons un moment les conséquences, en droit, d'effacer la répartition des rôles sociaux fondés sur le sexe telle qu'elle existe depuis des millénaires dans les statuts distincts de « père » et « mère » !
- En septembre 2012, la crèche Bourdarias en Seine Saint Denis, initie la 1^{ère} garderie appliquant la théorie du genre. Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes, et Dominique Bertinotti, ministre déléguée à la Famille ont alors affirmé clairement leur désir de multiplier ce type de dispositif²⁶.
- En 2013, est publiée la version en langue française d'un rapport de l'OMS bureau régional de l'Europe publié initialement en langue allemande en 2010²⁷. Ce rapport intitulé « Standards pour l'éducation sexuelle en Europe - Un cadre de référence pour les décideurs politiques, les autorités compétentes en matière d'éducation et de santé et les spécialistes » s'applique à 53 pays. Le mot « genre » y est rencontré 14 fois. Quelques extraits : p. 20 « Tous les enfants et jeunes ont le droit d'accéder à une éducation sexuelle adaptée à leur âge et à leur niveau de développement » ; p. 29 « l'éducation sexuelle doit être participative » ; p. 30 « Le travail interactif passe aussi par la diversification des méthodes afin de répondre à différentes préférences d'apprentissage et de solliciter tous les sens », puis « l'éducation sexuelle doit être continue » ; p. 35 un chapitre entier est consacré à la question « Pourquoi commencer l'éducation sexuelle avant l'âge de quatre ans » ; vient ensuite une vue d'ensemble des sujets à traiter dans l'éducation sexuelle des enfants et des adolescents, structurée en six groupes d'âge, de la naissance à l'adolescence, et comprenant huit catégories thématiques. Dans la catégorie « sexualité » l'objectif d'informer sur la masturbation est présente dans tous les groupes d'âges. A partir de 4 ans ils découvrent « l'amitié et l'amour de personnes de même sexe ». A partir de 6 ans ce sont les méthodes de contraception. A partir de 12 ans ce sont les MST et le planning familial et enfin à partir de 15 ans c'est l'avortement, GPA, PMA, don de sperme et même grossesse dans les couples de même s sexes (!????).
- En janvier 2013, un rapport²⁸ du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche intitulé « Egalité entre les femmes et les hommes - Orientations stratégiques pour les recherches sur le genre » affirme que la théorie du genre doit rythmer le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur français, et propose, pour y parvenir de créer un collège d'experts pour qu'il fasse la promotion de la théorie du genre, de former les enseignants pour qu'ils diffusent la théorie du genre et d'enseigner cette théorie à tous les étudiants et les élèves étudiant en France.
- En mars 2013, un amendement est adopté en commission des affaires culturelles de l'Assemblée Nationale incluant les conditions d'une éducation à l'égalité de genre dans le programme des écoles élémentaires en France afin d'empêcher la différenciation sexuée et l'intériorisation par les enfants de leur identité sexuelle. Conséquemment, dans l'école qui devrait être le lieu où l'on transmet un patrimoine commun, notamment littéraire, les professeurs des écoles sont invités, entre autre par le

²² <http://www.fondationlejeune.org/blog/6-bioethique/695/mobilisation-autour-du-genre>

²³ <http://www.fondationlejeune.org/images/pdf/manuel-gender-fondation-lejeune.pdf>

²⁴ <http://www.education.gouv.fr/cid53321/mene1019767a.html>

²⁵ <http://regine.u-paris10.fr/page/projet-42.html>

²⁶ <http://collectif-des-indignes-pour-la-famille-et-la-petite-enfance.com/>

²⁷ https://www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2013/11/Standards-OMS_fr.pdf

²⁸ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000070/index.shtml>

syndicat SNUipp-FSU, ainsi que par un rapport de l'inspection générale des affaires sociales²⁹ à remplacer les contes traditionnels, par leur version revue et corrigée selon la bien pensance : « Jean à 2 mamans », « Dis...mamanS », « Camélia et Capucine », « Mademoiselle Zazi a-t-elle un zizi ? », « Le paradis de Paco », « Je me marierai avec Ana », « Hugo n'aime pas les filles » « Papa porte une robe »³⁰, « Tango à 2 papas », « Un mariage vraiment gai », « La nouvelle robe de Bill » etc..... Une liste complémentaire sur le site du syndicat³¹ et son guide pédagogique à destination des professeurs³². Certains ouvrages sont édités par les Editions Gay et Lesbiennes³³ ! Il y a aussi le film « Tomboy » présent dans le dispositif Ecole et Cinéma, soutenu par le ministère de l'EN, qui est projeté aux élèves du primaire et du collège depuis la rentrée 2012. La réalisatrice, Céline Sciamma ayant été élue « lesbienne de l'année 2011 » par les internautes de Yagg, site communautaire LGBT³⁴. Ce film brouille les identités, n'est pas conforme aux réalités des enfants de cet âge (voir les commentaires des médecins interrogés), avance l'idée qu'une fille, garçon manqué, est une homosexuelle qui s'ignore.

- En septembre 2013 un grand nombre de syndicats d'enseignants, d'étudiants et de lycéens et une association de parents d'élèves (!) rassemblés sous le vocable de « collectif éducation contre les LGTphobies en milieu scolaire » signent un communiqué de presse intitulé « s'occuper du genre à l'école pour en finir avec les inégalités entre les sexes »³⁵. On appréciera l'ambiguïté qui existe entre le titre du collectif et celui du communiqué. En mai 2012, ce collectif s'était déjà illustré en produisant une plateforme revendicative, logée sur le portail du Gouvernement³⁶, pour lutter contre les discriminations lesbophobes, homophobes, biphobes, transphobes en milieu scolaire et universitaire à destination du ministère de l'EN. Les recommandations sont édifiantes et sans appel. L'éducation à la sexualité et à la notion du genre apparaît dès l'enseignement en primaire. Globalement on retrouve le contenu du rapport de l'OMS cité plus haut. Une perle parmi tant d'autres (p. 13) : « ...amener tous les élèves à envisager l'homosexualité, la transsexualité, l'homoparentalité et la transparentalité sans les préjugés habituels, et à considérer l'homosexualité comme une sexualité parmi d'autres ».
- La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013 - 2018, signée par les Ministères de l'éducation nationale, des droits des femmes, du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt est envahie par la théorie du genre, le mot « genre » y étant rencontré 22 fois en 26 pages³⁷.
- Le projet de « refondation de l'école de la République » permet de généraliser l'éducation sexuelle à l'école ainsi que « l'éducation à l'égalité de genre » à partir de l'âge de 6 ans, « afin de substituer à des catégories comme le sexe (...) le concept de genre qui (...) montre que les différences entre les hommes et les femmes ne sont pas fondées sur la nature, mais sont historiquement construites et socialement reproduites ».
- L'ABCD de l'égalité³⁸, mis en place conjointement par l'Education Nationale et le Ministère du droit des femmes a été testé dans 10 académies à la rentrée 2013 puis ensuite a été généralisé à toutes les académies à la rentrée 2014. Présenté comme un outil pédagogique visant à faire prendre conscience de la force des stéréotypes liés au genre, et conduire auprès des élèves des actions de sensibilisation et

²⁹ http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/RM2012-151P_egalite_fille_garcon_petite_enfance.pdf

³⁰ <http://24heuresactu.com/2013/05/23/papa-porte-une-robe-dans-le-programme-cp-ce1/>

³¹ <http://79.snuipp.fr/spip.php?article30>

³² http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/document_telechargeable-2013-30-05-2.pdf

³³ <http://www.livresgaisetlesbiens.fr/>

³⁴ <http://yagg.com/2011/12/21/celine-sciamma-et-jean-luc-romero-elue-s-lesbienne-et-gay-de-lannee-2011-par-les-internautes-de-yagg/>

³⁵ <http://www.fsu.fr/S-occuper-du-genre-a-l-ecole-pour.html?rubrique4>

³⁶ http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/2_-

[contribution_du_collectif_education_contre_les_lgbtphobies.pdf](http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/2_-contribution_du_collectif_education_contre_les_lgbtphobies.pdf)

³⁷ http://cache.media.eduscol.education.fr/file/egalite_des_chances/18/3/2013_convention_egalite_FG_241183.pdf

³⁸ <http://www.cndp.fr/ABCD-de-l-egalite/accueil.html>

d'apprentissage de l'égalité entre filles et garçons. L'objectif réel est l'abolition de la différence et la rééducation des comportements.

- Dans les établissements scolaires, des intervenants extérieurs, qualifiés pudiquement d'éducateurs sociaux ou de santé, interviennent auprès des élèves. L'EN se veut rassurante en déclarant : « Les partenaires extérieurs ayant bénéficié d'une formation appropriée peuvent intervenir, dans les séances d'éducation à la sexualité dans le respect des principes, de l'éthique et des objectifs définis dans la présente circulaire ». En fait il s'agit d'associations militantes, pro LGBT, agréments par l'EN comme Estim³⁹, Contact⁴⁰, SOS-homophobie⁴¹... Dans sa lettre aux recteurs du 04/01/13⁴², M. Peillon demande de favoriser leurs interventions en milieu scolaire.
- Parallèlement à l'Ed Nat, existent d'autres dispositifs, de type associatif, soutenus par des fonds publics, qui permettent de diffuser la théorie du genre : Ligne Azur⁴³ dont M. Peillon fait également la recommandation dans sa lettre du 04/01/13, SOS homophobie⁴⁴, et même le planning familial qui visiblement sort de sa fonction première⁴⁵. Le ministère organise également des groupes de travail avec près d'une centaine d'associations LGBT (Mag jeune LGBT, Fédération LGBT, Trans Europe, APGL et ADFH qui sont des associations homoparentales...) ⁴⁶. L'APGL (association des parents gays et lesbiens) reconnaît même qu'avec seulement 2000 adhérents elle est capable d'imposer un choix de société à 65 millions de français car elle donne le « la » et s'est imposée comme un interlocuteur obligé⁴⁷.
- Rappelons que même les écoles privées sous contrat ne pourront pas y échapper puisqu'elles sont tenues d'appliquer les mêmes programmes⁴⁸.
- Le 28 janvier 2014, le parlement a voté la loi⁴⁹ pour « l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ». Il apparaît qu'à travers cette loi, l'état sort de son rôle. Il distribue des vérités sociales, se charge de réglementer la vie des couples, informe le public des théories et recherches en cours sur le genre, impose des programmes au CSA, précise le contenu pédagogique des écoles de journalisme, accroît le système de délation, encourage l'avortement en supprimant la référence à une situation de détresse telle qu'elle avait été définie par la loi Veil en 1975, détruit notre patrimoine juridique en supprimant du code civil l'expression « en bon père de famille » et le remplace par l'expression « raisonnablement », fait adopter par l'administration l'usage par défaut du nom de jeune fille au lieu du nom marital, etc., etc. N'est-ce pas là l'application de la convention d'Istanbul, où comment déconstruire la société ? On remarquera que l'expression « en bon père de famille » n'a pas été remplacée par, par exemple, « en bon chef de famille » ou « en bon responsable de famille » car l'essentiel n'est pas de faire disparaître le mot « père », mais le mot « famille », comme si la famille était nuisible à l'épanouissement de l'individu ! Merci aux écologistes politiques qui ont proposé cet amendement, preuve si besoin en était encore de leurs escroqueries ! Bizarrement, le texte ne contient rien ni sur la pornographie, ni sur l'aide aux femmes en difficultés pour accueillir la vie.
- Le 4 février 2014 ; le parlement européen a approuvé - après seulement 20 minutes de débat ! - le rapport Lunacek⁵⁰ ⁵¹(du nom de la militante écologiste autrichienne qui se déclare ouvertement

³⁹ <http://www.estim-asso.org/>

⁴⁰ <http://asso-contact.org/>

⁴¹ <http://www.sos-homophobie.org/>

⁴² <http://www.lefigaro.fr/assets/pdf/lettre-v-peillon.pdf>).

⁴³ <http://www.ligneazur.org/>

⁴⁴ <http://www.sos-homophobie.org/>

⁴⁵ <http://www.planning-familial.org/actualites/tomber-la-culotte-premiere-brochure-de-prevention-destination-des-femmes-avant-des-relati>

⁴⁶ annexe 2 de ce document : http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/pag_lgbt_-_bilan_intermediaire.pdf

⁴⁷ http://www.l'express.fr/actualite/societe/homoparentalite-l-association-qui-fait-bouger-les-lignes_1169696.html

⁴⁸ <http://fr.novopress.info/124438/narbonne-la-theorie-du-genre-enseinee-dans-une-ecole-catholique/>

⁴⁹ <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0282.asp>

⁵⁰ <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2f%2fEP%2f%2fTEXT%2bREPORT%2bA7-2014-0009%2b0%2bDOC%2bXML%2bV0%2f%2fFR&language=FR>

⁵¹ <http://www.breizh-info.com/7884/actualite-politique/rapport-lunacek-bombe-retardement-la-famille/>

lesbienne), malgré 200 000 signataires d'une pétition dénonçant ce rapport en France. Ce rapport prévoit une série d'actions et de dispositions pour les États membres afin de lutter contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Sous ce vocable ce rapport pousse les états à « favoriser un enseignement objectif des questions concernant l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression du genre dans les écoles et les autres structures éducatives », améliorer l'accès à la procréation des LGBT, banaliser les opérations de changement de sexe, et dans le droit familial, reconnaître la possibilité pour les enfants d'avoir plus de 2 parents (coparentalité multiple). Enfin, ce rapport reconnaît l'existence d'un nouveau concept puisqu'on y parle des LGBTI, le « I » étant pour intersexués. Ce rapport c'est aussi la confiscation de la souveraineté nationale par l'UE sur des questions de société majeures. C'est du communautarisme sexuel avec comme corolaire la discrimination des hétérosexuels et de la famille !

- En mars 2014, à l'occasion des municipales, les associations gays et trans déterminent la compatibilité des candidats avec leurs revendications à l'aide d'une grille d'évaluation en 20 questions⁵². Associé à cette grille, une brochure présente 67 idées d'actions locales pour agir pour les LGBT dans la ville, dont celle « d'encourager les bibliothèques municipales à mettre à disposition en libre accès des ouvrages à destination des adolescents en interrogation sur eux-mêmes pour les aider à envisager leur orientation sexuelle et leur identité de genre sereinement, sans culpabilisation », et « inciter aussi à proposer des romans et bandes dessinées avec des personnages LGBT auxquels les jeunes, et moins jeunes, puissent s'identifier » ou encore « inciter à la présence de livres pour la petite enfance permettant d'expliquer la diversité des familles et de lutter contre les stéréotypes sexués ».

Mais M. Peillon n'est pas le seul menteur. Il y a aussi Mme Vallaud-Belkacem (ministre des droits des femmes). En août 2011, elle explique que le rôle du politique est de changer la société et que la théorie du genre, qu'elle définit comme « une théorie, qui explique l'identité sexuelle des individus autant par le contexte socio-culturel que par la biologie, a pour vertu d'aborder la question des inadmissibles inégalités persistantes entre les hommes et les femmes ou encore de l'homosexualité, et de faire œuvre de pédagogie sur ces sujets », est là pour les y aider⁵³. Depuis le 6 juin 2013, elle prétend que la théorie du genre n'existe pas mais qu'il n'existe que des études de genres⁵⁴. Elle fait une pirouette syntaxique qui démontre qu'elle n'est même pas capable d'assumer ses propos et d'avouer que l'état tente, via l'EN de conditionner les filles et les garçons. Au même titre que M. Peillon s'associe à M. Teychenné, alors que ce monsieur, nous l'avons vu, est pro LGBT, Mme Vallaut-Belkacem s'alloue les services de M Gilles Bon-Maury, conseiller auprès de son cabinet. Or M. Bon-Maury a été président de l'association homosexualité et socialisme (HES) de 2007 à 2012⁵⁵ et a rejoint l'équipe du candidat Hollande pour y suivre les questions LGBT avec M. Teychenné. En tant que président de HES, M. Bon-Maury avait adressé 17 questions au candidat Hollande qui y a fait les réponses attendues⁵⁶. On y voit tout le pouvoir d'un lobby ultra minoritaire ! La présence de M. Bon-Maury auprès de Mme Vallaut-Belkacem peut nous faire nous demander s'il s'agit bien là de la ministre du droit des femmes ?

On le voit, le projet de « refondation de l'école de la république » discuté à l'Assemblée Nationale en 2013 est la suite logique de la loi Taubira sur le mariage. Le 03/02/13, Mme Taubira se confondait avec M. Peillon en déclarant à l'Assemblée que « dans nos valeurs, l'Éducation vise à arracher les enfants aux déterminismes sociaux et religieux et d'en faire des citoyens libres ». Demander le retrait de la loi Taubira c'est donc aussi demander de protéger la liberté de conscience des parents et leur droit inaliénable d'éduquer leurs enfants dans le respect des valeurs morales fondamentales - dont nos certitudes sur le caractère double et sexué de l'humanité - car ce projet de loi qui vise à refonder la société via l'école est complémentaire du projet Taubira qui refonde la famille via le mariage. Sous

⁵² <http://www.inter-lgbt.org/spip.php?article1234>

⁵³ <http://m.20minutes.fr/politique/778750-theorie-genre-il-essentiel-enseigner-enfants-respect-differentes-formes-didentite-sexuelle-afin-batir-societe-respect>

⁵⁴ <http://www.najat-vallaud-belkacem.com/2013/06/09/la-theorie-du-genre-nexiste-pas/>

⁵⁵ http://fr.wikipedia.org/wiki/Gilles_Bon-Maury

⁵⁶ http://www.hes-france.org/IMG/pdf/questions_HES_reponses_FH_2012.pdf

couvert de liberté individuelle et d'émancipation, la théorie du genre est une emprise idéologique des pouvoirs publics au service de politiques particulières pour transformer la société. La volonté de subversion est d'ailleurs récurrente dans les ouvrages de Judith Butler.

Encore une fois, ne portez aucun crédit aux mensonges de ceux qui nous gouvernent et des médias, dispensateurs du bien, du beau et du vrai, qui leur emboîtent le pas. Ces gens qui nous gouvernent ont dû croire un moment que le peuple de France était, dorénavant, suffisamment abruti pour pouvoir, désormais, ne même plus avoir besoin d'avancer en sous-terrain et annoncer, tout haut et tout fier, afin de montrer leur projet à ceux à qui ils doivent rendre des comptes. C'est par exemple le cas de M. Claude Bartolone, président PS de l'assemblée nationale qui déclare en avril 2013 : « la République a besoin de rites. La démocratie, c'est une véritable religion, elle a besoin de rites pour être reconnue et acceptée »⁵⁷. C'est aussi le cas de Laurence Rossignol, vice-présidente socialiste du conseil régional de Picardie, sénatrice et porte-parole PS, qui a dit en avril 2013 : « La laïcité, c'est ce qui protège l'enfant et garantit aux enfants les mêmes droits et l'accès aux mêmes valeurs. Les enfants n'appartiennent pas à leurs parents »⁵⁸. En clair, l'école publique laïque « protège » les enfants contre l'influence de leur foyer familial en matière de questions religieuses, ce qui revient à dire, même si elle se défend de ne l'avoir jamais dit, « les enfants n'appartiennent pas à leurs parents, ils appartiennent à l'état ». Sinon à qui appartiendraient-ils ? C'est donc aussi le cas de M. Peillon et de Mme Vallaut-Belkacem qui ont défendu et introduit la théorie du genre à l'école et qui ne le niaient pas jusqu'à un certain moment. Seulement, depuis les succès des Manif pour Tous, Printemps français mais surtout des Journées de Retrait des Ecoles (JRE) - 17924 enfants retirés pour la journée de retrait de l'école, de février, même si M. Peillon déclare seulement qu'une centaine d'écoles sont concernées - initiées en janvier 2014 par Farida Belghoul, le pouvoir s'affole, nie avoir tenu les propos qui ont été les siens et tente par tous les moyens d'étouffer ce sursaut citoyen, en travestissant la réalité avec l'aide des médias, en parlant de « rumeurs » et de « mensonges », répandus par des « groupuscules d'extrême-droite révisionniste », et en convoquant les parents qui ont effectivement retiré leurs enfants à cette occasion. Prenant exemple sur le gouvernement allemand, le député de l'Hérault, Christian Assaf, a même été jusqu'à demander de poursuivre en justice les personnes à l'origine des « rumeurs » d'un « prétendu enseignement » de la théorie du genre⁵⁹. Pour les rares personnes enclines à servir de messagers, afin que les gens puissent savoir la vérité, la tâche est ingrate et elles concentrent les tirs nourris des gens qui nous gouvernent, des médias et des associations. A consulter la page de la charte des JRE⁶⁰ ou celle de présentation du mouvement JRE⁶¹, on n'y trouve pas de preuves permettant de classer le mouvement comme groupuscule d'extrême-droite. On y trouve des parents soucieux de protéger leurs enfants, leur pudeur et leur intégrité et qui se réclament être les 1^{er} éducateurs, conformément à la Déclaration des Droits de l'Homme⁶² Pour montrer à quel point tout est noyauté considérons ces 3 cas :

- La Fédération des Conseils de Parents d'Elève (FCPE) qui est censée représenter les parents d'élèves de l'enseignement public qui appelle à dénoncer les JRE car « la désinformation, l'entretien de la peur, le repli sur soi et la famille sont leurs leitmotivs »⁶³. Il est pour le moins étonnant qu'une association représentative des parents considère la famille comme un mal ! C'est sûrement pour ce genre de déclaration que le FCPE reçoit, de la part de l'EN, près d'un demi-million d'euros de subventions par an !
- En septembre 2012, un débat public est organisé au Sénat sur l'ouverture du mariage aux couples de même sexe. Un témoin oculaire nous raconte⁶⁴ que outre le niveau intellectuel et de prétendu recherche qui n'était pas au rendez-vous, il s'agissait surtout d'un anti-débat, avec des militants LGBT empêchant les personnes qui osaient donner une opinion contradictoire de s'exprimer. Au passage, c'est lors de ce débat que Mme Mécarry, avocate et conseillère régionale Ile-de-France sur la liste europe-écologie-les

⁵⁷ <http://www.eschaton.ch/website/2013/la-demoncratie-est-une-religion/>

⁵⁸ <http://www.libertepolitique.com/Actualite/Liberte-politique-TV/Les-enfants-n-appartiennent-pas-a-leurs-parents>

⁵⁹ <http://www.20minutes.fr/societe/1285266-20140130-depute-ps-demande-poursuites-judiciaires-contre-auteurs-rumeur-enseignement-genre>

⁶⁰ <http://www.jre2014.fr/charte-de-la-jre/>

⁶¹ <http://www.jre2014.fr/presentation/>

⁶² Article 26.3 <http://www.un.org/fr/documents/udhr/#a26>

⁶³ http://www.fcpecoordination-sarcelles.sitew.fr/#Accueil_et_contacts.A

⁶⁴ <http://www.araigneedudesert.fr/vade-retro-civitas/>

verts et militante LGBT a lancé son : « L'union homme-femme est une violation de l'amour et des Droits de l'Homme ».

- En juin 2013, la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme émet un avis favorable pour le changement de la mention de sexe sur l'état civil⁶⁵. Pour ce faire, elle s'entoure de l'avis des seuls représentants du lobby LGBT, faisant fi du débat contradictoire. Pas de compte-rendu d'audition, pas même de notation des votes. Les règles élémentaires de démocratie et de transparence ne sont pas respectées et ainsi, on laisse une minorité dicter sa loi au pays tout entier.

Avec l'abandon des traditions philosophiques et idéologiques européennes héritées du siècle des lumières au profit des philosophies de la déconstruction apparues dès les années 60, nous assistons donc à l'arrivée au grand jour d'une longue entreprise de subversion générale des valeurs fondamentales de la société. Ce mouvement se manifeste maintenant ouvertement au niveau politique, et en vient à nous concerner tous.

Conséquences logiques, certaines ou possibles à plus ou moins brève échéance, de tout ce qui vient d'être dit ci-dessus :

- Réfutation de la dimension biologique de la vie, induisant qu'en changeant l'éducation, les personnes peuvent faire évoluer leur genre et même émerger vers l'uniformité, l'égalité absolue. C'est un objectif militant et politique.
- L'orientation sexuelle est clairement déconnectée de l'identité sexuelle, l'homosexualité, la bisexualité ou la transsexualité relevant de la liberté souveraine des individus. C'est l'ouverture aux genres alternatifs. L'hétérosexualité n'a en aucun cas le privilège de la normalité. La reconnaissance du mariage pour tous comme symptôme d'une société narcissique.
- La procréation doit être radicalement désolidarisée de la sexualité. Les droits à la contraception, à l'avortement et à la procréation artificielle sont des revendications impératives. Reconnaissance de l'homoparentalité et des méthodes PMA (Procréation Médicalement Assistée) et GPA (Gestation Pour Autrui). Marchandisation de l'enfant. Un enfant né de parents biologiques X et Y, pourra être porté par une femme Z et élevé par un couple homosexuel A et B, voire par une seule personne. Au-delà du mélange de genre, il y aura mélange des gènes. Comment dès lors, sans filiation, les « parents » pourront-ils reconnaître leur enfant, le comprendre et l'éduquer ?
- Brouillage de l'image du couple jusqu'à le rendre détestable. Climat malsain où garçons et filles seront perdus sur leur identité sexuelle, l'indifférenciation menant à la confusion. Haine de la nature, haine de la réalité, haine de l'autre, haine du « féminin maternel » (travaux de Jeanine Chasseguet Smirgel). Usage accru de la pornographie pour tenter de se reconstruire et augmentation des addictions sexuelles. La renonciation aux tabous fondateurs des civilisations aboutira à la normalisation de la polygamie et de l'inceste. Se poursuivra par la peur, le dégoût, la violence, et la dissolution du lien social (les psychiatres voient déjà inexorablement monter le nombre de patients issus de familles déstructurées et assistent impuissants à la montée des suicides).
- Alors que l'état n'a pas de prérogatives régaliennes pour régir le privé, il étend ses tentacules dans cette sphère (famille, éducation des enfants, relations parents-enfants, congés parental père-mère...), seul moyen pour parvenir à déconstruire l'identité sexuelle, socialement construite depuis des siècles. A travers la destruction de la famille, se perdront également des pans entiers du droit multimillénaire, dont la présomption du père, la reconnaissance simple de la filiation, la transmission du patrimoine et de la culture. C'est la violation des droits naturels des parents, pourtant inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 16.3 et 26.3) et dans le protocole additionnel 1^{er} de la Convention Européenne des droits de l'homme (art. 2). L'application jusqu'aboutiste de l'égalité homme-femme aboutira à la perte de la liberté. Le nouveau slogan des féministes : « le personnel est politique » prend

⁶⁵ <http://lavoixducitoyen.overblog.com/2013/11/scandale-a-la-cncdh.html>

tout son sens. Déjà en 1840, Alexis de Tocqueville dans son 2^{ème} tome de « La démocratie en Amérique » annonce ce triste devenir des sociétés démocratiques occidentales⁶⁶.

- L'état dispose ainsi d'un outil rêvé de manipulation des masses, substituant à la lutte des classes, la lutte des sexes/genres avec des échos sentimentaux puissants. M. Rockefeller a confié lui-même : « la libération des femmes, au-delà de son bien-fondé, fut encouragée dans la mesure où l'affaiblissement de la famille sert les intérêts du capitalisme de consommation : les enfants, moins éduqués et donc moins structurés, deviendraient de ce fait des adultes plus manipulables ». Dans une telle perspective, une approche aussi destructrice de la personne humaine qu'est la théorie du genre constitue une véritable aubaine.
- La tradition immémoriale de l'humanité doit être éliminée et ce qui est historique doit être déconstruit pour que l'homme nouveau soit reconstruit (Christiane Taubira dans son discours de clôture de la loi du mariage pour tous a annoncé qu'elle désirait une « nouvelle humanité »). Le progrès technique semble rendre envisageable, à terme, l'utérus artificiel⁶⁷ projetant le futur de la société dans le livre qu'Aldous Huxley écrivait en 1932 : « Le meilleur des mondes », et dont une adaptation cinématographique a été réalisée en 1998. Si cette technologie est menée à terme, il est certain que la définition même de notre humanité sera altérée. L'égalité des sexes devra être de type clone asexué ou robotique. L'enfant de maternelle ou du primaire en général devient la pierre angulaire de cette nouvelle genèse, M. Peillon lui-même annonçant que c'est en s'appuyant sur la jeunesse que le gouvernement entend changer les mentalités⁶⁸. Souvenez-vous des pratiques des dictatures nazies et communistes de rééducation culturelle des enfants pour assoir leurs points de vue !
- Ce que les sociétés humaines ont bâti et affermi pendant des siècles s'appelle la civilisation et la culture. Elles ont formé notre identité. Elles sont certes perfectibles. Mais leur déconstruction aboutira au règne du narcissisme, à la marchandisation de l'être humain donc à la barbarie.

Je terminerais en citant Aldous Huxley : « Lorsque les libertés politiques et économiques diminuent, la liberté sexuelle a tendance à s'accroître en proportion. Et le dictateur se trouvera bien d'encourager cette liberté. Cela aidera ses sujets à accepter la servitude qui est leur destin »

En attendant, vous pouvez toujours signer ces pétitions en lignes

<http://theoriedugenre.fr/?Petition-a-Vincent-Peillon-pour>

<http://www.change.org/fr/p%C3%A9titions/a-bertrand-delano%C3%AB-maire-de-paris-annulation-de-l-exp%C3%A9rimentation-sur-la-th%C3%A9orie-du-genre-dans-les-cr%C3%A8ches>

<http://citizengo.org/fr/3343-madame-monsieur-le-depute-du-parlement-europeen-le-3-fevrier-vous-voterez-sur-le-rapport?sid=Mzk3MTU2Nzg2NTA5MzMw>

C.V le 18/03/14

Et pour aller plus loin :

<http://www.legender.info/>

<http://www.vigi-gender.fr/>

<http://theoriedugenre.wordpress.com/>

<http://www.theoriedugenre.fr/>

<http://www.homme-culture-identite.com/articles-blog.html>

<http://www.enseignants-pour-enfance.org/spip.php?page=recherche&recherche=genre>

⁶⁶ <http://panarchy.org/tocqueville/democratie.1840.html>

⁶⁷ https://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=r_nDqEznE7o

⁶⁸ <http://www.lefigaro.fr/assets/pdf/lettre-v-peillon.pdf>

<https://mariagehomo.wordpress.com/>
<http://lavoixducitoyen.overblog.com/>
<http://www.atlantico.fr/decryptage/ecole-justice-cette-offensive-insidieuse-theorie-genre-bertrand-vergely-745119.html?page=0,0>
<http://www.atlantico.fr/decryptage/theorie-genre-intentions-genereuses-et-effets-secondaires-dangereux-voit-on-assez-que-ideologie-qui-tend-mariage-homosexuel-aucu-702773.html?page=0,1>
<http://www.libertepolitique.com/Nos-actions/Argumentaires-politiques/Dossiers-thematiques/Le-Gender-a-l-ecole>
<http://www.alertecivique.info/>
<http://medias-presse.info/la-theorie-du-genre-priorite-de-lunesco/5908>
<http://blog.turgot.org/index.php?post/Drieu-Theorie-du-genre>
<http://blog.turgot.org/index.php?post/Drieu-Genre>
http://www.objectifliberte.fr/2013/03/theorie-genre-negation-du-droit-godefridi.html?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed%3A+typepad%2Fobjectifliberte+%28Objectif+Libert%C3%A9%29
<http://www.lesobservateurs.ch/2013/04/15/la-theorie-du-genre-un-etat-desprit-funeste/>
<http://www.lesobservateurs.ch/2014/02/02/le-delire-desuet-de-lideologie-du-genre/>
<http://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/la-theorie-du-genre-ou-le-deni-de-134405>
<http://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/la-theorie-du-genre-menace-147830>
<http://www.agoravox.fr/actualites/politique/article/la-theorie-du-genre-paranoia-147532>
http://www.egaliteetreconciliation.fr/+Theorie-du-genre-.html?debut_artg=30#pagination_artg
<http://www.diatala.org/article-cycle-scolaire-primaire-tango-a-deux-papas-118020089.html>
http://www.dailymotion.com/video/x1cq6q7_conference-de-presse-du-mouvement-jre_news
<http://jcdurbant.wordpress.com/2014/02/02/education-une-soi-disant-theorie-du-genre-qui-nexiste-pas-its-not-gender-theory-its-gender-equality-french-socialist-government-caught-playing-sorcerers-apprentices-with-childrens-min/>